

FINANCES**Décision modificative n° 1**

- A) Budget ville
- B) Budget annexe d'assainissement
- C) Budget annexe du chauffage centre ville
- D) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

EXPOSE DES MOTIFS

La première décision modificative de l'année a pour vocation d'intégrer les résultats du compte administratif 2009 et les reports d'opérations d'investissement de 2009 sur 2010.

Le détail des actions et opérations concernées ainsi que les données chiffrées sont présentées dans les tableaux ci-annexés.

VILLE

Le compte administratif 2009, approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 25 mars dernier, fait apparaître un résultat global brut de 214 287,65 € avec un excédent de fonctionnement de 8 038 520,29 € et un déficit d'investissement de 7 824 232,64 €.

Les reports d'investissement 2009 s'élèvent en dépense à 9 451 676 € et en recette à 9 600 997 €.

Le résultat net est alors de 363 608,65 €.

Ce résultat de clôture est inscrit dans cette première décision modificative. Il contribuera à la diminution de l'enveloppe d'emprunt.

Les principales recettes proviennent essentiellement de l'ajustement de la fiscalité et de la prévision de remboursement du conseil général des dépenses engagées pour la réfection des voies communales (Pont et Avenue Georges Gosnat).

L'ensemble des données de fiscalité (bases et allocations compensatrices) ainsi que la dotation générale forfaitaire ont depuis le vote du budget été notifiées par les services de l'Etat. L'ajustement de ces prévisions budgétaires est donc intégré dans cette première décision modificative.

On peut donc noter une revalorisation :

- à la baisse de la DGF (- 3 565 €) et des compensations (- 363 804 €),
- et à la hausse pour le produit fiscal (2 215 075 €)

S'ajoutent deux recettes respectivement de 165 328 € et de 88 589 € liées à la perception de rôles supplémentaires de fiscalité directe locale et à un supplément au protocole d'accord avec ERDF et GRDF sur le remboursement des réfections de tranchées.

Il est également proposé de prendre acte dans cette décision modificative de la contrainte du Conseil général de revoir à la baisse son soutien aux crèches municipales pour se recentrer sur le fonctionnement des crèches départementales soit -125 851 € cette année.

Par ailleurs, compte tenu de délais techniques et de procédures à engager, des opérations d'investissement initialement prévues au BP 2010 ne pourront être exécutées dans l'année (travaux au CREDAC, travaux d'étanchéité à l'école Barbusse, implantation de modulaires pour l'équipe chargée de l'entretien mécanisé). Les crédits correspondants sont par conséquent abandonnés à hauteur de 425 000 €.

Les nouvelles propositions :

Les recettes supplémentaires et les abandons de dépenses permettent de procéder à la réduction de l'emprunt pour 1 million € et à l'inscription des crédits d'investissement dédiés en priorité à des interventions relatives aux secteurs scolaire et espace public. On peut citer notamment :

- la réfection des cours du groupe scolaire Joliot Curie, des terrasses de l'école Einstein, des contrôles d'accès pour les écoles Makarenko et Barbusse, une alarme anti-intrusion à l'école Einstein,
- la revalorisation de l'enveloppe réservée aux travaux de voirie pour des rénovations de chaussées et trottoirs,
- la réfection de la place Voltaire,
- la sécurisation de la cité des Longs Sillons à la demande des habitants suite à l'augmentation d'actes d'incivilité,
- l'acquisition d'une balayeuse poids lourd qui permettrait dès 2012 la reprise en régie d'une prestation mécanisée aujourd'hui confiée à une entreprise.

A cela s'ajoutent d'autres propositions, notamment :

- un complément de crédit de 150 000 € pour répondre aux besoins des services en mobilier de bureau, photocopieurs, matériel spécifique,
- une enveloppe supplémentaire de 100 000 € pour les acquisitions foncières d'opportunités sur le secteur d'Ivry Confluences,
- des travaux dans les équipements sportifs à hauteur de 120 000 € avec la rénovation des vestiaires du stade Chaussinand, des interventions pour le bassin de l'Orme au Chat et la mise en conformité de la pompe à chaleur de la piscine Robespierre,
- les autres demandes sont détaillées dans les tableaux ci-annexés.

Les demandes compensées

D'autres demandes (en investissement ou en fonctionnement, précisées dans les tableaux ci-annexés) sont également intégrées dans cette décision modificative. Elles correspondent à des mouvements compensés.

Les plus significatives sont les acquisitions foncières situées dans le périmètre d'aménagement «Ivry Confluences» dont la revente à la SADEV94 est prévue sur ce même exercice. Elles concernent les ensembles immobiliers sis :

- 21 rue Emile Blin
- 13/17 rue Jean Jaurès
- 11 rue de la Gare / 82 boulevard de Brandebourg

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe d'assainissement est également concerné par la reprise des résultats de l'année précédente auquel sont imputés des reports de dépenses d'investissement à hauteur de 1 268 647 €.

Les résultats de l'exercice 2009 sont composés par des excédents d'investissement de 3 773 340,99 € et de fonctionnement capitalisé à hauteur de 462 703,78 €.

L'équilibre est constitué par l'inscription en dépense d'une provision pour travaux pour 2 967 397,77 €.

CHAUFFAGE CENTRE VILLE

Ce budget est composé en recette de la reprise des excédents soit 3 875,96 € en investissement et 368 552,62 € en fonctionnement dont 200 000 € sont capitalisés pour financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le raccordement au réseau.

L'équilibre est réalisé par l'inscription d'une dépense pour des frais d'honoraires.

SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Pour ce budget, il s'agit d'une demande compensée.

Les crédits relatifs à la collecte des déchets ménagers sont revus à la baisse pour financer une étude sur la collecte pneumatique des déchets. Une réflexion est engagée sur la mise en place de ce projet sur la ZAC du Plateau.

FINANCES

Décision modificative n° 1

A) Budget ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2010,

vu les résultats du compte administratif 2009,

vu les débats en commission démocratie finances des 10 mai et 14 juin 2010,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 5 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2010 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2010.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010

FINANCES

Décision modificative n° 1

B) Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2010,

vu les résultats du compte administratif 2009,

vu le débat en commission démocratie finances du 14 juin 2010,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 5 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2010 du budget annexe d'assainissement, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2010.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010

FINANCES

Décision modificative n° 1

C) Budget annexe du chauffage centre ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2010,

vu les résultats du compte administratif 2009,

vu le débat en commission démocratie finances du 14 juin 2010,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 5 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2010 du budget annexe du chauffage centre ville, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2010.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010

FINANCES

Décision modificative n° 1

D) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2010,

vu le débat en commission démocratie finances du 14 juin 2010,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 5 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2010 du budget annexe du service public d'élimination des déchets, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2010.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010